Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 25 Châabane 1447
13 Février 2026

N° 19

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **354**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **357**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **359**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **364**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **365**
Avis aux créanciers **369**
Convocations
Sociétés anonymes **373**
Divers
Avis au public **375**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de SICAV CAPITALISATION PLUS **377**
Bilan de SICAV CROISSANCE **379**
Bilan de SICAV RENDEMENT **381**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Bulletin

Nom ou raison sociale : Société communautaire régionale: Institut Supérieure Privé des Sciences de la Santé de Médenine.

Type de société : Société citoyenne régionale.

Capital social : 10.000DT.

Siège social : Immeuble Ettanmia, route de Ben Guerdane - Médenine Sud - 4100.

Objet social : - licence appliquée des sciences de la santé.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du statut constitutif : le 09/01/2026.

Parts sociales à souscrire : 200 parts sociales.

Valeur nominale des parts sociales : 50 DT par action.

Banque domiciliataire des montants des souscriptions : Banque Nationale Agricole, agence Médenine.

Délai de souscription : 16/01/2026 au 26/01/2026.

Les avantages attribués conformément à l'acte constitutif : Oui.

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales & d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des modalités de répartition des excédents et de constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Sur plateforme.

Lieu de la tenue de l'assemblée générale constitutive : Immeuble Ettanmia, route de Benguerdane Médenine.

Liste des fondateurs :

Najari Mabrouk, demeurant à Rue du Soudan n°25, Médenine nord, gouvernorat de Médenine.

Hanen Guesmi, demeurant à cité Saikha, Om Tameur ouest, Médenine nord, gouvernorat de Médenine.

Rabia Nabhen, demeurant à cité Ayati, Boughrara, Médenine sud, gouvernorat de Médenine.

2026R00403SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire régionale privée de transport régulier de personnes «WASSELNI»

Forme juridique de la société : Société Régionale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 10 000,000 dinars

Adresse du siège social : Fouchena

Objet social de la société : Transport régulier de personnes

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 23/01/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 200

Valeur nominale de la part sociale : 50,000 dinars

Etablissement bancaire : Tijari Banque - Agence Mourouj 1

Période d'ouverture de la souscription : Du 18/02/2026 au 25/02/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : (non précisé).

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Abdelhamid Zoughlami : Délégation Fouchena; Gouvernorat Ben Arous; Adresse : Rue Raed Bjaoui Cité Abou elkacem echabbi Fouchena 39

Ichraf Sahraoui : Délégation Mhamdia; Gouvernorat Ben Arous; Adresse : Ardh Mansour Khalfet Mhamdia Ben Arous

Alaa EDDINE Hadaji : Délégation Fouchena; Gouvernorat Ben Arous; Adresse : Cité Amri Cité Maghreb N°203 Fouchena

Mohamed Amine Nouri : Délégation Morneg; Gouvernorat Ben Arous; Adresse : Rue Jamai Khlidia Ben Arous

Ramzi Mejri : Délégation Fouchena; Gouvernorat Ben Arous; Adresse : Rue Farhat Hached Chbeda Naasen.

2026R00407SODB1

Constitution de société communautaire

Nom de la société communautaire : Société locale mazaraa el khaiere

Type de la société : Locale

Montant du capital souscrit : 5.000dt

Adresse du siège social : Douar Ismaiel Goubellat Béja

Objet de la société : concerne la grande culture, la culture fourragère et légumineuse, l'élevage, l'agriculture irriguée.

Durée de la société : 99 ans

Le nombre des parts à souscrire : 10 participants correspond à 500 dt sont placés pour être payées immédiatement.

La valeur nominale de la part sociale à souscrire.

Délai de la souscription : 1 février 2026 au 7 février 2026

Clôture avant la date limite en cas de quorum atteint.

Les demandes de souscription doivent être remises chez Monsieur Abed el Hamid Riahi Tél : 55.842.249.

Fondateurs :

Nom et prénom :

Abed Hamid Riahi : Adresse : Goubellat

Soumaya Boueres : Adresse : Frahtiya

Fatma Dridi : Adresse : Fdhaylia.

2026R00420SODB1

Avis au public

La dénomination sociale de la société Al-Ahliya : Société Communautaire locale AL Manara

Classification des entreprises : Locale

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 5000.00 dinars

Adresse du siège social : Maghrawiya Sidi Makhlouf Médenine

Sujet d'activité de l'entreprise : Pêche maritime

La période désignée par l'entreprise : 99 années

Date de dépôt du projet de statuts types : 18/12/2025

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale des actions : 500.00 dinars

L'établissement bancaire, la succursale régionale de l'établissement bancaire : Banque agricole nationale BNA

Période de souscription ouverte : Depuis 15/02/2026 au 10/04/2026

Les privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : Oui

Approbation des conditions d'admission aux séances publiques et d'exercice du droit de vote : Oui

Accord sur les modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Samir Mechri : Délégation SIDI MAKHLOUF; Gouvernorat Médenine; Adresse : Maghrawiya Sidi Makhlouf

Lamjed Boubid : Délégation SIDI MAKHLOUF; Gouvernorat Médenine; Adresse : Maghrawiya Sidi Makhlouf

Walid Boubid : Délégation SIDI MAKHLOUF; Gouvernorat Médenine; Adresse : Maghrawiya Sidi Makhlouf.

2026R00422SODB1

Avis au public

La dénomination sociale de la société Al-Ahliya : Société Communautaire locale Al-Falah

Classification des entreprises : locale

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 5000.00 dinars

Adresse du siège social : Bédouin Sidi Makhlouf Médenine

Sujet d'activité de l'entreprise : Production animale

La période désignée par l'entreprise : 99 années

Date de dépôt du projet de statuts types : 12/12/2025

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10

Valeur nominale des actions : 500.00 dinars

L'établissement bancaire, la succursale régionale de l'établissement bancaire : Banque agricole nationale

Période de souscription ouverte : Depuis 12/12/2025 au 22/02/2026

Les privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : oui

Approbation des conditions d'admission aux séances publiques et d'exercice du droit de vote : oui

Accord sur les modalités de répartition des excédents et de Constitution de l'épargne : via la plateforme

Convocation à l'assemblée générale constitutive :

Lieu de l'assemblée générale

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Soufiane Dhaw : Délégation Sidi Makhlouf; Gouvernorat Médenine; Adresse : Bedoui Sidi Makhlouf

Najah Bougars : Délégation Sidi Makhlouf; Gouvernorat Médenine; Adresse : Bedoui Sidi Makhlouf

Baderia Bessoud : Délégation Sidi Makhlouf; Gouvernorat Médenine; Adresse : Bedoui Sidi Makhlouf.

2026R00425SODB1

Avis au public

Raison sociale : Société Citoyenne Locale "El METAYER"

Type de société : Locale

Capital social souscriptible : 5000,00 DT

Adresse du siège social : 10, ELGUETAR EST

Objet social : Service agricole

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 28/01/2026

Nombre de parts nominatives : 10

Valeur nominale de la part : 500,00 DT

Institution bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Agence de Gafsa

Période de souscription : Du 3/2/2026 au 27/2/2026

Avantages prévus : Oui (Selon les statuts types)

Conditions d'accès aux AG : Acceptées (droit de vote et présence)

Distribution des excédents : Acceptée (Selon les conditions de réserves et surplus)

Convocation à l'AG constitutive : Via la plateforme numérique

Lieu de l'AG constitutive : non spécifié dans le document

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Ben Abdalah Med Moncef : Délégation Elguetar; Gouvernorat Gafsa; Adresse : Rue lindalous elguetar

Menasri Hanen : Délégation Elguetar; Gouvernorat Gafsa; Adresse : elguetar

Ben Abdalah Bader : Délégation Elguetar; Gouvernorat Gafsa; Adresse : elguetar.

2026X00184SODB1

Avis au public

Raison sociale : Société Citoyenne Locale "El Maraii"

Type de société : Locale

Capital social souscriptible : 5000,00 DT

Adresse du siège social : Route Gabès elguetar

Objet social : Production animale et végétale

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 21/01/2026

Nombre de parts nominatives : 10

Valeur nominale de la part : 500,00 DT

Institution bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Agence de Gafsa

Période de souscription : Du 26/01/2026 au 25/02/2026

Avantages prévus : Oui (selon les statuts types)

Conditions d'accès aux AG : Acceptées (droit de vote et présence)

Distribution des excédents : Acceptée (selon les conditions de réserves et surplus)

Convocation à l'AG constitutive : Via la plateforme numérique

Lieu de l'AG constitutive : (Non spécifié dans le document).

Liste des Fondateurs :

Nom et prénom :

Ben Abdallah Khaireddine : Délégation elguetar; Gouvernorat Gafsa; Adresse : elguetar.

Lacheheb Amor : Délégation elguetar; Gouvernorat Gafsa; Adresse : elguetar.

Lacheheb Ayoub : Délégation elguetar; Gouvernorat Gafsa; Adresse : elguetar.

2026X00185SODB1

Avis au Public

Raison sociale : Société Citoyenne Locale "El Mahroussa" pour les Services

Type de société : Locale

Capital social souscriptible : 5000,00 DT

Adresse du siège social : 10, Rue Ennasr, Kébili Sud

Objet social : Production de glace en écailles, transport et vente de produits de la pêche en mer

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 26/01/2026

Nombre de parts nominatives : 10

Valeur nominale de la part : 500,00 DT

Institution bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Agence de Kébili

Période de souscription : Du 29/01/2026 au 28/02/2026

Avantages prévus : Oui (selon les statuts types)

Conditions d'accès aux AG : Acceptées (droit de vote et présence)

Distribution des excédents : Acceptée (selon les conditions de réserves et surplus)

Convocation à l'AG constitutive : Via la plateforme numérique

Lieu de l'AG constitutive : (Non spécifié dans le document).

Liste des Fondateurs :

Nom et prénom :

Ahmed Ben Hammadi : Délégation Kébili Sud; Gouvernorat Kébili; Adresse : Ennazla, Kébili Sud

Ahlem Ben Belgacem : Délégation Kébili Sud; Gouvernorat Kébili; Adresse : Ennazla, Kébili Sud

Nouri Ben Marzouk : Délégation Kébili Sud; Gouvernorat Kébili; Adresse : Jnaoura.

2026X00186SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de l'entreprise solidaire : Entreprise Solidaire Régionale d'EXécution "Al Injaz"

Catégorie de l'entreprise : Entreprise Solidaire Régionale

Montant du capital social souscrit : 10 000.00 dinars

Adresse du siège social : Route Gabès - Médenine

Objet de l'activité de l'entreprise :

Coupe fabrication et couture de tous types de vêtements et de leurs dérivés modernes

Durée de l'entreprise : 99 ans

Date de dépôt du projet de l'acte constitutif type : 11/12/2025

Nombre de parts sociales à souscrire : 15 parts

Valeur nominale de la part sociale : 666.67 dinars

Etablissement bancaire (Agence régionale) : Banque Nationale Agricole (BNA)

Période d'ouverture de la souscription : Du 15/02/2026 au 02/4/2026

Avantages spécifiques prévus par l'acte constitutif type : Oui.

Liste des Fondateurs :

Nom et prénom :

Meftah Moussa : Délégation Médenine; Gouvernorat Médenine; Adresse : Route Tataouine - Médenine

Ali Abbab : Délégation Médenine; Gouvernorat Médenine; Adresse : Route Tataouine - Médenine

Sofiane Moussa : Délégation Médenine; Gouvernorat Médenine; Adresse : Route Tataouine - Médenine.

2026X00188SODB1

Avis au public

Dénomination sociale : Société Communautaire Locale "Daymaa"

Catégorie de la société : Locale

Capital social souscrit : 5 000,000 Dinars Tunisiens

Siège social : Ouled Abid Goubrar

Objet social : Services agricoles et mécanisation

Durée de la société : 25 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 22/01/2026

Nombre de parts sociales souscrites : 10 parts

Valeur nominale de la part : 500,000 Dinars Tunisiens

Institution bancaire (Agence Régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Sidi Bouzid

Période de souscription : Du 05/02/2026 au 10/02/2026

Avantages octroyés : Selon les dispositions du statut type

Conditions d'admission et de vote : Approuvées

Conditions de répartition et réserves : Approuvées

Convocation à l'Assemblée Générale : Via la plateforme dédiée.

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Riadh Abidi : Délégation Regueb; Gouvernorat Sidi Bouzid; Adresse : Regueb

Ali Akrouti : Délégation Regueb; Gouvernorat Sidi Bouzid; Adresse : Cité El Manar 2, Regueb, Sidi Bouzid

Houssem Ayouni : Délégation Regueb; Gouvernorat Sidi Bouzid; Adresse : Regueb Sidi Bouzid.

2026X00194SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire locale «ALANAAM»

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 10 000.00 dinars

Adresse du siège social : GP1 Sfax - Gabès - Fondouk Chibani - Skhira

Objet / activité de la société : Projet agricole intégré

Durée : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 09/01/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 1000

Valeur nominale de la part sociale : 10.000 dinars

Etablissement bancaire (agence régionale) : BH BANK agence Sfax Mahres

Période d'ouverture de la souscription : Du 09/02/2026 au 28/02/2026

Avantages spécifiques tels que prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme.

Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Assil Dami : Gouvernorat Sfax, Délégation Skhira, Adresse : Elhmada Skhira

Taher Guider : Gouvernorat Sfax, Délégation Skhira, Adresse : Chefefra Skhira

Fatma Nacer : Gouvernorat Sfax, Délégation Skhira, Adresse : Fondouk Chibani Skhira

Abdelrazzek Amer : Gouvernorat Sfax, Délégation Skhira, Adresse : Elhmada Skhira

Moufida Borni : Gouvernorat Sfax, Délégation Skhira, Adresse : Hmada Awled Haj Mousa Skhira Sfax.

2026X00205SODB1

Constitution d'une société communautaire régionale

Il a été constitué entre les soussignés une société communautaire régionale dénommée (société communautaire régionale de prestation de services environnementaux)

Les fondateurs :

- Hajji Abdallah

- Rayen Belhadj

- Rayen Esaid

Capital social : 10000 Dix Mille Dinars Divisé en 200 parts sociales de 50 Dinars chacune.

Siège social : 1 rue Canada 1002 Tunis.

Objet social : Service des travaux environnementaux et éclairage publique.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Date de dépôt de projet : 25/12/2025.

Souscription des parts sociales :

- Banque Nationale Agricole Agence Lafayette.

- Période de Souscription : de 20/02/2026 au 20/03/2026.

- Convocation à l'assemblée générale via plateforme officiel.

2026400492SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

STE LINC LOAN AND INVESTMENT COMPANY

Société anonyme - En liquidation

Capital social : 834.000 dinars

Siège de correspondance : Bureau du liquidateur

Maître Layla BOUZEKRI, avocat près la Cour d'appel, sis à la rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira, 3ème étage, Bloc B, Les Berges du Lac 1, Tunis

Identifiant unique : 0012158M

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LINC, tenue le 22/01/2026, enregistré à la recette des finances AL BOUHAIRA Tunis sous le numéro M012856 en date du 3-02-2026 et sous le numéro M014556 en date du 6-02-2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de mettre fin au mandat du liquidateur, Maître Iheb Ben Rejeb, et de lui donner quitus pour l'ensemble des actes et procédures accomplis durant la période de son mandat.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la réouverture des opérations de liquidation et la nomination de Madame Layla Bouzekri en qualité de liquidateur de la société. La durée de son mandat est fixée à une (1) année, renouvelable deux fois pour la même durée. Elle lui a conféré les pleins pouvoirs pour l'accomplissement de sa mission et a désigné son cabinet sis à l'Avenue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bahira, 3e étage, Bloc B, les Berges du Lac I, Tunis, comme domicile élu de la société.

Ledit procès-verbal a été déposé au Registre national des entreprises en date du 09-02-2026, sous le numéro 2026P79400610.

2026400468SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Sunrise Palace Hôtel

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Lake Tower, C6-3, les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

Identifiant Unique : 1634713J/A/M/0000

Dénomination Sociale de la Société : Sunrise Place Hôtel

Forme juridique : Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Siège social : Immeuble Lake Tower, C6-3, les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

Durée : 99 ans

Montant de l'augmentation du capital en numéraire : 900.000 Dinars

Nombre d'actions à souscrire en numéraire : 9.000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription

Valeur nominale des actions à émettre : 100 Dinars chacune

Dépôt au Registre National des Entreprises : Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Novembre 2025 a été déposé au Registre National des Entreprises le 28 Janvier 2026 sous le n°14140.

Apport en nature : néant

Avantages particuliers prévus : Néant

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription au capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» agence Monastir 23, dans un compte indisponible ouvert sous le numéro 08503000233201020728, intitulé «Société Anonyme en cours d'augmentation».

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de parution de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne «JORT».

Modalité de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion : La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés, Commerciales et se tiendra au siège social de la société.

Une copie de PV a été déposée au RNE en date du 21/01/2026.

2026400469SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Réduction du capital de la société

HYUNDAI GROS TUNISIE

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 22 000 000 DT

Siège social : 35, Rue de L'Industrie, Charguia 1, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1614476E

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 décembre 2025 enregistré à la recette des finances Charguia le 8 janvier 2026 sous le n°26700283 Quittance n°M005769, les associés de la Société HYUNDAI GROS TUNISIE, société à responsabilité limitée, ci-haut mentionnée, ont décidé la réduction du capital social d'un montant de 19 000 000 TND dinars pour le ramener de 22 000 000 TND à 3 000 000 TND.

D'après l'article 136 du code des sociétés commerciales et suivants, les créanciers doivent exercer leur droit d'opposition au siège de la Société précité dans les délais légaux à partir de la date de la parution du présent avis au JORT.

Un exemplaire du P.V. a été publié auprès du Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises, le 28 janvier 2026, annonce n°20269234, bulletin n°25.

2026R00381SRLB2

Réduction du capital de la société

HYUNDAI SERVICES TUNISIE

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 9 300 000 DT

Siège social : 35, Rue de L'Industrie, Charguia I, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1614467D

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 décembre 2025 enregistré à la Recette des finances Charguia le 6 janvier 2026 sous le n°26700282 Quittance n°M005766 les associés de la Société HYUNDAI SERVICES TUNISIE, société à responsabilité limitée ci-haut mentionnée, ont décidé la réduction du capital social d'un montant de 9 200 000TNI dinars pour le ramener de 9 300 000 TND à 100 000 TND.

D'après l'article 136 du code des sociétés commerciales et suivants, les créanciers doivent exercer leur droit d'opposition au siège de la Société précité dans les délais légaux à partir de la date de la parution du présent avis au JORT.

Un exemplaire du P.V. a été publié auprès du Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises, le 28 janvier 2026, annonce n°20269215, bulletin n°25.

2026R00382SRLB2

Réduction du capital de la société

PASSION IMMOBILIERE

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 30.005.000 DT

Siège social : 104, Avenue de L'UMA, La Soukra, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1619123 C

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 décembre 2025 enregistré à la Recette des finances Mornag le 9 janvier 2026 sous le n°26700088 Quittance n°M003296, les associés de la Société PASSION IMMOBILIERE, société à responsabilité limitée, ci-haut mentionnée, ont décidé la réduction du capital social d'un montant de 30 005 000 TND dinars pour le ramener de 29 750 000 TND à 255 000 TND.

D'après l'article 136 du code des sociétés commerciales et suivants, les créanciers doivent exercer leur droit d'opposition au siège de la Société précité dans les délais légaux à partir de la date de la parution du présent avis au JORT.

Un exemplaire du P.V. a été publié auprès du Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises, le 16 janvier 2026, annonce n°202653 74, bulletin n°14.

2026R00383SRLB2

AUTRES SOCIETES

Société Mutuelle de base Cave Viticole Bouargoub

Route de Sousse km 47 Bouargoub

RNE : 0009482X

MF : 9482/X/A/M/000

En vertu du PV de la réunion du conseil d'administration du 29 décembre 2025 enregistré à la recette des finances de Bouargoub en date du 23 Janvier 2026 sous le n°26700078 quittance n°M003870, et dans le registre national des entreprises en date du 31/12/2025.

Il a été décidé ce qui suit :

Nomination d'un Directeur Général :

Suite au départ à la retraite de Monsieur Mohamed Naceur MAAREF, directeur général, pour cause d'atteinte de l'âge légal, il a été décidé ce qui suit : la nomination de Monsieur ZIADI Ridha au poste de Directeur Général de Société, conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi fondamentale régissant les Sociétés Mutuelles de bases à compter du 1er Janvier 2026.

2026R00396SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte de donation d'un fonds de commerce, dressé par Maître Mondher Testouri et Maître Adel Mesai, notaires à Zaghouan, enregistré à la Recette des Finances de Zaghouan le 26 janvier 2026 (Quittance n°M008889) : Madame Syrine bent Abdelatif Chourou a fait donation à son frère, Monsieur Selim ben Abdellatif Chourou, d'un fonds de commerce d'une officine de pharmacie de catégorie "A" sis à l'Immeuble n°3, Avenue Habib Bourguiba, Zaghouan, connu sous le nom de "Pharmacie Chourou", avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans les délais légaux à l'adresse du donataire, Monsieur Selim Chourou, sis à l'Avenue du 14 Janvier, Zaghouan 1100. Cette annonce a été publiée dans les journaux Al Chourouk et Le Quotidien le 4 février 2026.

2026R00379FCCC2

Vente d'un fonds de commerce.

Suivant acte sous seing privé daté du 30/01/2026, enregistré à la recette des finances Mégrine, le 9/02/2026, sous le N°26201180 Reçu N°MO147990, Monsieur Mohamed Znaydi, CIN N°08731732, résidant au 21 rue Elitihed Menzah I - Tunis, a vendu à la société «RESTAURANT ZIT ET ZITOUN», SARL, Identifiant Unique 1965942 L, adresse du siège social à la résidence Belvédère N°13 impasse 13 Chotrana - La Soukra, tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité dans la restauration, situé à l'appartement ESPLANADE N°160 Avenue Habib Bourguiba LA MARSA.

Les oppositions auront lieu à l'adresse du restaurant «ZIT ET ZITOUN» sise à l'appartement ESPLANADE N°160 Avenue Habib Bourguiba MARSA durant les vingt jours qui suivent la publication de cet avis au journal officiel, durant l'horaire administratif.

Cette vente a été publiée au journal «le Quotidien» du 12/2/2026.

2026R00384FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 23/01/2026 enregistré au receveur des finances de Denden le 3/02/2026 sous le numéro 26200383 quittance n°M010568 Mme. Saraa ben Rajeb bou Ain a vendu à Mr Adnen Mejri le fonds de commerce exploité dans le local situé à la Résidence Al-Firdaws, boutique n°1, quartier Al-Amal, Denden. Exploité entant que tous types de commerce.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T au domicile de l'acheteur cette annonce est publiée au journal Quotidien le 11/02/2026.

2026R00385FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte seing privé enregistré le 5/9/2025 à la recette des finances El Menzah 6 quittance n°116200 enregistrement n°25207046 dont Madame Nawres Bennouredine a vendu la totalité du fonds de commerce «Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé» sis à la Rue de la Liberté El Menzah 5 Ariana à la société DISTBEEF.

Les oppositions doivent être notifiées auprès de Maître Moufida Arfaoui à son bureau sis 5 rue cyclamens résidence ons Hammam-lif ben Arous dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent au JORT

Le présent avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Achourouk le 11/9/2025.

2026R00388FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 29 Mai 2024 et enregistré à la recette des finances Marsa, Tunis le 27/01/2026 (Reçu n°M013029 enregistrement n°26200621) la Société MENDUSTRIE S.A Société Anonyme Identifiant Unique : 0001039 W Représentée par Monsieur Khalil Ben ACHOUR (C.I.N n° 00342148) PDG a vendu la totalité du fonds de commerce à la Société

HAUT LES PAINS Société SARL, Identifiant Unique : 1864024T Représentée par son Gérant Monsieur Mohamed Aziz Ben Ali (C.I.N n° 05491916) exploitée "Boulangerie et Pâtisserie de Gâteaux" situé au local rez-de-chaussée Immeuble N°12 Rue Imam Abi Hanifa, Marsa - Tunis, Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposées entre les mains de l'acheteur à son adresse du fonds de commerce situé au local rez-de-chaussée Immeuble N°12 Rue Imam Abi Hanifa, Marsa - Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Achourouk et Le Quotidien datés le 11/02/2026.

2026R00393FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 27 Janvier 2026 et enregistré à la recette des finances Avenue AL-SOLEM Grombalia le 28/01/2026 (Reçu n°M011234 enregistrement n°26200389) Monsieur Hassen Ben Nour Eddine Ben Amar AL-SAEDANI (C.I.N n°14421890) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Mohamed Ali Ben Nabil Ben Ali Shetiwa (C.I.N n°15396680) exploité «Station de Lavage de Voiture, vente et vidange d'huile et vente de fourniture Automobiles situé à Touta Grombalia, Nabeul, RNE : 169649/J avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce situé à Touta Grombalia, Nabeul dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Achourouk et Le Quotidien datés le 11/02/2026

2026R00394FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 30 Janvier 2026 et enregistré à la recette des finances Nelson Mandela. Tunis le 5/02/2026 (Reçu n°M007144 enregistrement n°26200582) la Société Time For Tik Tok Société SUARL Identifiant Unique : 1858819Z son Gérant Monsieur Rached Ben YAIDE (C.I.N n°05423438) a vendu la totalité du fonds de commerce à la Société Grain D'Art Société en cours de constitution Représentée par son Gérant Monsieur Moez Ben Nou-Eddine MOUMEN (C.I.N n°04831102) exploité "Café et Restaurant" situé au local 06 Rue Ibn Jazar Lafayette - Tunis, Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au bureau de Maître Taoufik Ben Werguem sise Complexe Zaytouna 59 Rue Colonia Belvédère - Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Assahafa et Le Quotidien datés le 11/02/2026.

2026R00395FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la Recette des Finances Radés le 28/01/2026 (Quittance n°M007445 Enregistrement n°26200251) Mr Wissem Khdrawi a vendu à Me Mohamed Issam Mssalem la totalité du fonds de commerce «usage vente pizza» sis 124 Av La République, Radés, avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions doivent parvenir au domicile de Mr Wissem Khdrawi Ibrahim Zahar Sbiba Kasserine dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Chourouk 12/02/2026.

2026R00397FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 31/12/2025 signé à la municipalité de Nabeul et enregistré à la recette des finances av Taieb Mhiri Nabeul le 6/01/2026 quittance numéro M001805, enregistrement N°26200049, Mr Hatem Ben Mohamed Salem Ben Abdelkader Hali tunisien, CIN 14429841 commerçant RNE 1918355H résident à la rue des cerises cité NEAPOLIS NABEUL a vendu à Mr Ali Ben Salah Ben Mohamed Hdidane, CIN n°01804562 directeur de société résident rue HANOY Nabeul, le fonds de commerce exploité en vente de vêtements au local sis au n°28 BIS rue de Sousse Nabeul avec tous ses éléments incorporels. Toutes oppositions se fera à l'adresse de l'acquéreur et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Annonce publiée au journal "Essahafa" du 30/01/2026 N°11410 P19.

2026R00399FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 20/01/2026, et le 21/01/2026 enregistré à la recette des finances à Cité Tadhamen le 30/01/2026 quittance n°M011690 sous le n°26200528, Madame Henda bent Izeddine ben Hamza Soltani c.i.n 04674552 du 22/10/2019 a cédé à Monsieur Ammar ben Salah Riahi c.i.n n°02256097 du 01/6/2023 et à Monsieur Ammar ben Mohamed Lahbib Touati la totalité du fonds de commerce sis au Jardin el Manzeh Route X20, frais immobilier N°49491 Exploité «Salon de thé» sous un nom commercial «VECTORIA» avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Noura Ghalloussi, avocate, demeurant au 63 Habib Bourguiba Bardo dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 12/02/2026.

2026R00400FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 4/02/2026 enregistré à la recette

des finances Taieb Mhiri Nabeul sous le numéro 26200111 et quittance n°M014630 le 5/02/2026. Mr Mohamed Sahbi Ben Othmen, CIN n°09840424 a vendu la totalité de son fonds de commerce d'une activité BUVETTE exploité au local sis à la Rue du Caïre à Nabeul 8000 à Mr Sameh Jridi, CIN N°09822487. Et les objections sont acceptées à l'acheteur à l'adresse suivante Rue des frères Nabeul 8000.

Cet avis a été publié aux deux journaux la Presse et Essahafa le 10/02/2026.

2026R00401FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/01/2026 enregistré auprès de la recette des finances Elfahs le 22/01/2026 enregistrement n°26200219 quittance n°M004734 Mr Monji Ben Chaaben a vendu à la STE ELFIRMA-SARL représentée par son représentant juridique Mr Marouen Ben Omar Kharoubi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Magasin de vêtements prêt-à-porter sis au 36 rue Habib Bourguiba.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de vendeur à son adresse sise 02 Rue de Maghreb Elfahes Zaghouan le délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 27/01/2026.

2026R00404FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue de Paradis, Ariana, le 05/02/2026, N° de quittance M014948 N° d'enregistrement 26201022, la Société Promocuisine, Identification Unique N°0840123K, sis au 25 rue Jazira, Tunis, a vendu à la Société EL MAZRAA, Identification Unique 0035723T, Matricule fiscal 35723/T/P/M/000, dont le domicile élu est à la Sté Poulina GP1, Km 12, EZZAHRA, Ben Arous, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels, destiné à vente tous commerce, dans le local sis à l'avenue Fatouma Bourguiba n°53, Sidi Fradj, km 13, Soukra.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Salah FAKHFEKH, sis au 29 Avenue de l'Indépendance, Résidence Mariem, 3ème Etage Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis est publié au Journal Le quotidien, le 07/02/2026.

2026R00405FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié du 26 janvier 2026, établi par les deux notaires maîtres Ezzeddine Daami et Ridha Ayari; Mr Kamel ben Ahmed Azzabi a cédé à titre de donation à ses fils Zaied et Oussama la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Bembla son activité "CAFE" avec tous ses éléments corporels et Incorporels.

Cette annonce est parue aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 7/2/2026.

Toute opposition sera recevable auprès du donataire à leur domicile avenue Habib Bourguiba Bembla Monastir.

2026S00208FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 26/01/2026 et enregistré à la recette des finances à Akouda le 26/01/2026 sous le n°26200174, quittance 4165, Mr El Bechir Kamel, CIN n°08439941, a vendu à Mr Mohamed El Gharbi, CIN n°12848122, la totalité du fonds de commerce exploité en Commerce en détail spécialisé divers, situé à l'avenue de la République à Akouda. RC n°A50383062025 MF n°1770838H.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur au local dont est exploité le fonds de commerce situé à Rue de la République Akouda dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 11/2/2026.

2026S00211FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ayari Ben Hssouna Jaouhar avocat à la cour de cassation sis à l'avenue de Hbib Bourguiba ; enregistré à la recette des finances à Ksar Hellal le 19/12/2025 sous le n°25202923 quittance n°85572 Mr Chaker ben Abd Aziz ben Abd Razak Chemli a cédé à Mr Lazher ben Salem ben Marzouk Boujenoui la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels vente des matières alimentaires en détail à l'approche des combattants de la résistance à Qasr Hilal.

Les oppositions doivent être faites dans les délais de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur Mr Lazher ben Salem ben Marzouk Boujenoui domicilié à wad kacem Ksar-Hellal.

Cet avis est publié au journal "le Quotidien" en date du 11/2/2026.

2026S00213FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 3/02/2026 enregistré à la recette des finances le 4/02/2026 sous le N° 26200416 Houyem Maghrbi c i n 08871528 a vendu à Yassine Chachou le fonds de commerce sis à la route Lafrane km 2; Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour salon de thé.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de maître Hachicha Ahmed Imm les 4 saisons bloc D, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au JORT.

Cet extrait est paru au quotidien Essabah du 07/02/2026.

2026X00183FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/01/2026, enregistré à la recette des Finances de SAKIET ZAYT - Sfax le 30/01/2026 sous le numéro 26200359, Monsieur Faris Trabelsi a vendu à Monsieur Samir Ben Said l'intégralité du fonds de commerce, comprenant tous les éléments corporels et incorporels, exploité dans un local destiné à un café "BUVETTE", situé à la rue Moktar Zaydi, SAKIET ZAYT - Sfax, inscrit au Registre National des Entreprises sous le numéro 1321946M.

Les oppositions à la vente peuvent être formulées au lieu de l'exercice de l'activité du fonds de commerce mentionné ci-dessus, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Chourouk du 8/02/2026 numéro IP4261180.

2026X00187FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par maître Ahmed Frikha avocat, enregistré à la recette des finances Diar El Elwafaa Sfax n°25204309 le 23/09/2025, la nommée Nahla Bent Abderraouf Ben Hmida Epouse Ahmed Hbaieb a vendu à monsieur Mohamed Youssfi tout le fonds de commerce café resto avec toutes ses composantes situé à la Rue Raied Bjaoui salle de sport 7 novembre Sfax pour un prix de 25.000,000 dinars qui sera consigné entre les mains de la vendeuse sise à la route Elain n°50 Sfax.

Cette annonce est publiée au journal "Echourouk" le 11/2/2026.

2026X00189FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit le 02/02/2026 sous le n°26200378 et quittance n°M010686, monsieur Nefaa Elhaj Abdallah, a vendu à monsieur Mohamed Ibrahim la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce des poissons en détail au local sis à rue Taieb Mhiri Sakiet Ezzit Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées auprès de l'acquéreur, dans son local sis à la rue Taieb Mhiri Sakiet Ezzit Sfax, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Essabeh du 06/02/2026.

2026X00193FCCC2

Extrait de vente de fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/01/2025 enregistré à la recette des finances sakiet eddayer Sfax le 5/02/2026 reçu n°M012639 enregistrement n°26200431 Madame Raja Chtorou demeurant à la Rue Mohamed 5 sakiet zit Sfax a vendu à monsieur Ahmed Chtorou demeurant 64 rue 5 août sakiet ezzait Sfax la totalité du fonds de commerce consistant en un café dénommé café Mariam exploité dans le local sis à la route Mahdia km 10 rue ezzait sakiet eddayer Sfax avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées dans les vingt jours à partir de la publication de cet extrait dans le journal officiel de la République Tunisienne au domicile de Madame Raja Chtorou sus indiqué où est déposé une copie enregistrée du contrat de vente.

Cet extrait est paru dans le journal quotidien le Temps en date du 10/02/2026.

2026X00196FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Av Habib Thameur - Tunis le 30/01/2026 quittance n°M005597 enregistrement n°26200273 Mr Mohamed Karim B.Mohamed Ayachi Elazhari titulaire de C.I.N 05147513 et Mr Mohamed Amine B.Mohamed Ayachi Elazhari titulaire de C.I.N 00762958 ont vendu et cédé à Mr Ahmed B.Tawefik B.Ahmed Mesbahi et Mer Gaîth B.Mahfoudh B.Omer Amemri, la totalité du fonds de commerce, sis au R.D.C de L'immeuble situé à l'Angle Rue isbania N°02 Tunis et N°23 Rue Jamel Abdennasseur Tunis.

Toute opposition sera faite ou signifiée à l'adresse de maître Adel Chalfouh 24 Rue Jamel Abdennasser Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux Essabeh et le Temps le 10/02/2026.

2026400466FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 28/01/2026 enregistré à la recette des finances à Mateur le 29/01/2026, quittance N°M008590 et n° d'enregistrement 26200258 Madame Wassila Bent Mohamed Jaouani demeurant 04 Avenue Farhat Hached Mateur titulaire de la carte d'identité n°01404865 en date du 24/7/2022 a vendu à Madame Halima Bent Bechir Bejaoui titulaire de la carte d'identité nationale n° 05641884 en date du 8/02/2005, le fonds de Commerce «Production et Vente de Produits de Couture» situé à la Rue Grande Mosquée N°35 Mateur. Les objections doivent parvenir à l'acheteur Halima Bejaoui à son adresse sise à Rue Grande Mosquée Mateur, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au JORT. Cette annonce a été publiée au Quotidien le 7/2/2026.

2026400467FCCC2

Vente d'un fonds de commerces

En vertu d'un acte ssp du 16/12/2025 enregistré le 31/12/2025 à la recette des finances Abou Kacem Chebbi

Sfax quit n°M118648 enr. 25206247 Mr Sami ben Selem cin 00950172 a cédé à la Sté ALMA BONCHOIX M.F 1950849N la totalité du fonds de commerce exploité au rez-de-chaussée de l'immeuble Elmajd route de Gremda km 0,5 Sfax.

Les oppositions sont acceptées 20 jours au maximum à compter de la parution au JORT de cette insertion au cabinet de Maître Mehdi Lahyani, avocat près la cour de cassation sis au 72 avenue Habib Bourguiba Ariana M.F 000 PA849880/G.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 30/01/2026

2026400470FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé rédigé par Maître Zine El Abidine Chafter Avocat cabinet au 7 rue Hooker Doolittle, le Belvédère 1002 Tunis, signé et légalisé le 16 décembre 2025, enregistré à la recette des finances de Rue El Jazira le 16 Janvier 2026 quittance n°M004576, enregistrement n°262001, Mme Henda Ben Mohamed Ben Lamine, demeurant à Résidence Ezzahra 5, Borj Louzir, Ariana 2081, a vendu la totalité du fonds de commerce dont elle est propriétaire et situé au n°19, avenue Bab Mnara, Tunis 1027, et destiné à toutes les activités de commerce, exploité actuellement comme Pressing-Nettoyage à sec, au profit de l'acheteuse Asma Ons Chafter, demeurant au n°3, rue de Venus, Cité Romana, Tunis 1068.

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteuse à son domicile élu au 7 rue Hooker Doolittle, le Belvédère 1002 Tunis 6ème étage, App. 21, dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Al Chourouk et le Quotidien du Mardi 3 Février 2026.

2026400471FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Maher Bouazzi avocat, daté du 23/12/2025 et enregistré à la recette des finances à Kasserine le 12/01/2026 avec un récépissé n°M004142, la société Rent BNB a vendu à Monsieur Bouazzi Montassar tout l'actif commercial avec tous ses éléments matériels et moraux destinés au commerce de détail d'autres produits dans des magasins spécialisés et son activité secondaire est celle d'intermédiaire dans le commerce de gros, situé à la Rue Ali Bech Hamba cité el Manar, Kasserine et accepte d'éventuelles objections dans un délai maximum de 20 jours à partir de publication de cet avis au JORT entre les mains de maître Bouazzi Maher situé à l'avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Il a été publié dans le Journal Achourouk le 17 Janvier 2026 page 23.

2026400481FCCC2

Location gérance libre

Location d'un actif commercial

Par acte manuscrit, dûment signé par les deux parties et daté du 29/10/2025, et enregistré auprès du service des impôts de Zarzis le 21/10/2025, sous le numéro de reçu 119884M et le numéro d'enregistrement 25304308, la société Delice de Sid, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée unipersonnelle (SUARL) au capital de deux mille dinars (2 000 000 TND), dont le siège social est situé sur la route de Médenine, km 2, Zarzis, gouvernorat de Médenine, immatriculée au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique C-1452027G, est représentée par Ali Ben Mohamed Ben Ali Majdoub, titulaire de la carte nationale d'identité n°00398091 délivrée le 5/6/2013, demeurant à Hichem Hammadi, Zarzis, au profit de Ml Chaabane Ben Azhar Ben Bachir Sandi, grossiste de profession, de nationalité tunisienne, né le 06-02-1992, titulaire de la carte nationale d'identité n° 09968123 délivrée le 03-10-2023, domicilié à Chemmakh Zarzis, cède l'intégralité de son fonds de commerce, constitué d'un magasin de fabrication de pain et de vente au détail de produits alimentaires divers, situé au 2, rue Médenine, à zarzis, comprenant tous ses éléments matériels et moraux. Les objections sont acceptées au siège à Zarzis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 22/01/2026 au Quotidien.

2026R00378FCCC3

Avis

Selon un contrat de location gérance d'un fonds de commerce légalisé par la municipalité Bardo le 30-04-2024 enregistré à la recette des Finances du Lac le 15-5-2024 sous le N°24304090 quittance N°M059576, Mr. Hammami Thameur a loué à la Société Thameur dont matricule Fiscal N°1863235Z un Fonds de commerce sis au 06 Rue Lac Victoria IMM Yosr les Berges du Lac Tunis ayant activité le commerce en détail des chaussures Maroquinerie et des articles de voyage.

2026R00380FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 16/01/2026 enregistré à la recette des finances Manouba en date du 26/01/2026, quittance N°M009438 d'enregistrement 26300403, Mr Mohamed Aziz Touati a loué à la Sté TOUATI Viandes et produits divers en cours de constitution, la totalité du fonds de commerce "gérance libre" exploité entant que tous types de commerce, dans le local sis au 8 rue Hédi Chaker, Manouba. Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

2026R00386FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Djerba le 02/02/2026 sous le n° M013934 de quittance et le n°26300741 d'inscription, M.Abdelkarim Cherif, ayant pour matricule fiscal n°000CA0482161 W demeurant à Ghizen Djerba, a loué à M.Sihem Mekaiz, titulaire de la CIN n°05643077, demeurant à Midoun Djerba la totalité du fonds de commerce lui appartenant destiné à l'exploitation d'un Café de 1ère catégorie connu sous le nom de café «Chenaina» situé à Ras Tabia Ghizen Houmt Souk Djerba avec toutes ses composantes matérielles et morales, pour une période d'une année renouvelable commençant le 01/02/2026 et selon les loyers fixés au contrat.

Cet extrait a déjà été publié au journal Assabeh paru samedi le 07/02/2026.

2026R00402FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sahline le 22/12/2025 quittance M048513 sous le n°25302497 société INFINITY DISTRIBUTIOS SARL (RNE : N°1574258 X) sis à immeuble des jardins - cité de stade bureau n°15-3 Monastir, a loué la totalité du fonds de commerce sis à la route de la plage Sahline 5012 Monastir ayant pour activité tout commerce, et ce au profit de la société BAGANNE FRERES (RNE : N°1138653Z) représentée par son gérant Mr Lasaad Baganne et son cogérant Mr Makrem Baganne pour une durée de deux ans du 01/01/2026 au 31/12/2027.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux «Le Quotidien» et «Echourouk» le 5/02/2026.

2026S00187FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé à la commune, de Moknine le 22/8/2025 enregistré à la recette des finances de Moknine le 7/01/2026 suivant reçu n°M001822 enregistrement n°26300048 Madame Arbia bent Salem ben Salah Lahdhiri a loué à monsieur Haitham ben Mohamad ben Salem Hsin la totalité du fonds de commerce exploité dans les opérations d'un café de première catégorie sous le nom "MAKHA AL JOMHOURIA" sis Place 5 septembre Moknine pour une période de cinq ans à partir de 01/9/2025 jusqu'au 01/9/2030.

2026S00205FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 14/11/2025, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 3/12/2025 sous N°25308070 Quittance N°M085120, Mr Hechmi Ben Ayed, titulaire de la CIN n°06754650, a loué à Mr Sahbi Cherif, titulaire de la CIN n°08698984, la totalité du Fonds de Commerce du local Café 1ère Catégorie (MF: 0353230Y) sis Avenue Habib Bourguiba - Mahdia, avec leurs éléments corporels et incorporels, Pour une durée d'un 1 an renouvelable du 01/11/2025 au 31/10/2026. Les oppositions se feront entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2026S00210FCCC3

Location gérance libre

En vertu du contrat en date du 26/01/2026, enregistré à la Recette des Finances de Raoued le 3/02/2026, sous reçu n°M016652 et enregistrement n°26300568, La société EL MAZRAA, matricule fiscal 0035723T, représentée par son gérant Monsieur Nawfel Sassi, a donné en location gérance libre à la société «Premium Poultry Tunisia», SARL en cours de constitution, représentée par Monsieur Belhssan Mkawer, titulaire de la carte d'identité nationale n°08333058 l'intégralité du fonds de commerce sis à Rue El Mourouj, Cité El Ghazela, Ariana, et ayant pour activité le commerce de détail des produits de volailles notamment la viande de poulet durant 3 mois du 1/2/2026 au 30/4/2026.

Toutes les oppositions doivent être adressées à Maître Fakhfekh Salah Avocat à la cour de cassation, à son bureau sis au 29, Avenue de l'indépendance Résidence Meriem Ariana, dans un délai de 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 15/02/2026.

2026400479FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de Groupement de Développement Agricole

EL GARAA

Adresse : Abubaker Bir Lahmer Tataouine 3200

Selon récépissé n°28 du 12/07/1996 et note de CRDA Tataouine N°4961 du 23/12/2025

Il est constitué un groupement de développement :

Dénomination : GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ELGARAA.

Siège social : Abubaker Bir Lahmer Gouvernorat Tataouine 3200.

Objet : Protéger les ressources naturelles dans la zone d'intervention et rationaliser leur utilisation.

Durée : 99 ans

Président de conseil : Mr Taoufik Boubakri est nommé président de conseil de groupement.

Trésorier : Mr Abdelhakim Ghomrasni est nommé Trésorier de groupement.

2026R00376APSF1

CONSTITUTION DE GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE SOMOUD JARJAR

Adresse : Jarjar Elmasreb Tataouine 3200

Selon récépissé N°09 du 04/07/2013 et note de CRDA Tataouine N°4208 du 27/10/2025

Il est constitué un groupement de développement :

Dénomination : Groupement de Développement Agricole Somoud Jarjar.

Siège social : Jarjar Elmasreb Gouvernorat Tataouine 3200.

Objet : Protéger les ressources naturelles dans la zone d'intervention et rationaliser leur utilisation.

Durée : 99 ans

Président de conseil : Mr Habib Souid est nommé président de conseil de groupement.

Trésorier : Mr Ali Souid est nommé Trésorier de groupement.

2026R00377APSF1

Déclaration

Nom de l'association : Association ELLOUD pour le Développement, la Culture et l'Environnement à Chergui - Kerkennah.

Siège social : Chergui - Kerkennah - 3070 - Gouvernorat de Sfax

Objet : Association de développement, culturelle et environnementale.

Objectifs :

1. Contribuer au soutien du développement dans la région Chergui et appuyer les efforts de l'Etat dans ce domaine.

2. Contribuer à l'organisation d'activités culturelles et soutenir les initiatives visant l'encadrement de l'enfance et de la jeunesse.

3. Appuyer les efforts de l'Etat en matière d'embellissement de la région et de protection de l'environnement, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

4. Appuyer les efforts de l'Etat dans l'aide aux familles nécessiteuses, notamment à l'occasion des événements, et ce en coordination avec les autorités compétentes.

5. Communiquer avec les associations ayant des objectifs communs.

Président : Ben Hmida Abdelkrim

Secrétaire général : Jrad Chokri

Trésorier : Hajji Med Nejib.

2026R00406APSF1

Constitution d'un syndicat

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale élective tenue le 21/11/2025 et enregistré à la recette des finances, avenue Gandhi, le 28/11/2025 sous le numéro 2644, reçu n°M083814, une assemblée générale a été organisée pour désigner les membres du syndicat pour une durée de deux ans à compter de la date de ladite assemblée, pour la résidence Jawharet El Kram située à Aïn Zaghouan Nord.

Les membres ont été élus comme suit :

Ridha Dhiab : Président du syndicat

Raja Deguimi : Secrétaire générale

Sabiha Mokni : Trésorière

Mohamed Hassan Chaabane : Membre

Hamza Majri : Membre

Darine Frikha : Membre.

2026400464APSF1

Avis

Conformément au procès-verbal en date du 29 novembre 2025 et enregistré à la recette des finances de Raoued le 30 décembre 2025 numéro 25766886 et l'arrêté de la municipalité de Raoued sous le numéro 404 en date du 30 janvier 2026, un syndic a été constitué sous le nom «Syndic des propriétaires d'appartements Immeubles (E+D) Résidence Essadaka 9», Cité El Ghazela, Ariana.

Ont été élus et nommés : Mme Ines JLASSI en tant que présidente du syndic, Mr. Zouhaier BEN REJEB en tant que secrétaire général et Mr. Haythem AYACHI en tant que trésorier. Parmi les objectifs du syndic figurent la gestion, l'entretien et la sécurité de la résidence.

Siège social : Bureau du syndic, adjacent au local du gardien de la Résidence Essadaka 9, Cité El Ghazela, Ariana.

2026400475APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BANK ZITOUNA, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 2 Rue Jaoudet El Hayette El Kram Tunis.

Partie saisie : Helmi Ben Ahmed Sassi, demeurant à Rue Ali Riahi Khézama Sousse, CIN N°07511842.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°75176 Sousse d'une superficie de 414 m², dénommé «RIM» sis à Msaken.

- La totalité du titre foncier n°75301 Sousse d'une superficie de 360 m², dénommé «RIM» sis à Msaken.

- La totalité du titre foncier n°75302 Sousse d'une superficie de 278 m², dénommé «RIM» sis à Msaken.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de :

- Titre foncier N°75176 Sousse : 648 100 D 000

- Titre foncier N°75301 Sousse : 162000 D 000

- Titre foncier N°75302 Sousse : 125 100 D 000

Prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 9/3/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00204VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE TUNISO-KOWEITENNE, S.A, en la personne de son Représentant légal, demeurant 10 Bis, Avenue Mohamed V, Tunis, Immatriculée au Registre Immatricule RNE n°000110F Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame Saïda Bent Mohamed Ben Ali Jleylia, Titulaire de la CIN n°06905156, demeurant cité El Agba n°51 Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°83338 Monastir, située à Menzel Khir délégation Ouardanine, d'une superficie totale de 1726.00 m², consistant en une villa encours de construction brut sous coffrage composée d'un rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 302 m² et un sous-sol de 20 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 11/3/2026 à partir 9h.

Mise à prix :

Deux cent trente quatre mille neuf cent dix huit Dinars (234.918,000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2026S00206VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RNE n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Maher Ben Haedi Kharrouibi, CIN n°04140529.

Alaa dine Ben Maher Kharrouibi, CIN n°06925047.

Manel Bent Maher Kharrouibi, CIN n°06878398.

Imen Bent Maher Kharrouibi, CIN n°06953274, Demeurants Rue Othman Ben Affan, Ksar Helal.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°16776 Monastir situé à Ksar Helal Monastir, consistant en un lot de terrain aménagé actuellement en jardin, d'une superficie totale de 418 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 11/3/2026 à 9h.

Mise à prix :

Cent trente sept mille sept cent Dinars (137.700,000 D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2026S00207VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Rouin Mabrouk, CIN n°03807001 demeurant à Sidi Mbarek Elitha Melloulech, Mahdia son domicile élu, est au cabinet de Maître Mahmoudi Raoudha sis à la rue de la justice Mahdia.

Partie saisie : Ben Elkaroui Sassi, CIN n°03850353 domicilié à Kim Ennar Ben Hassin Melloulech, Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Mahmoudi Raoudha avocat à la cour d'Appel, Rue de la justice Mahdia CIN n°8278718. (MF1506598/L).

Immeuble mis en vente : il s'agit d'une parcelle de terrain non bâtie située à Endess Ben Hassine Melloulech gouvernorat Mahdia d'une superficie d'environ dix mille mètres carrés limitée au Nord par une voie agricole, à l'Est par les héritiers de Hamda Ben Belguessem Elmechri, au SUD par les héritiers de Chadli Ben Hassin El Karoui et à l'OUEST par une voie agricole et puis par Ali Ben Sadok Ben Jeddou.

Mise à prix : est vingt et un mille dinars (21.000 ,000d) sans les frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 16/3/2026 dès 9 H du matin auprès de la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia.

Visite du local et conditions : est possible tous les jours aux heures réglementaires du travail.

Tous surenchérisseur doit consigner le tiers du prix d'ouverture des enchères à la caisse des consignes, il peut donner un chèque certifié du dit montant et ce par un avocat, une autorisation du gouverneur est obligatoire pour les étrangers.

2026S00209VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Rami Ben Salem Ben Mohamed Haddar CIN 08772852 demeurant à la route de Gabès km 4 Sfax "INST MECANISME GAZ AUTO".

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route de Gabès km8 impasse Miled Thina gouvernorat de Sfax d'une contenance de 532.85 m² délimité du coté sud par Sté SORETOL, du coté est par Mezghanni, du coté nord par Lotfi Haddar et du coté ouest par Raouf Malak contenant une villa d'une superficie de 201.17 m² composée de 4 chambres, une cuisine, une salle de bain et une réserve d'eau.

L'immeuble est équipé en électricité et l'eau potable.

Mise à prix : (180.000.000dinars) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : mercredi le 11/3/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00190VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Après la réduction du prix de 40%

La partie poursuivante : la société tunisienne de banque, «STB», IU RNE 1237 A, S.A. R.C : B18788 1996, sise à Tunis, rue Hedi Nouira.

La partie saisie : Hichem ben Hssin CIN 08160222 demeurant à Bousaaid Skhira Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : Les parts indivises soient 10000 parts 1169321 dans l'immeuble dénommé "habiba" objet du TF n°27500 Sfax sis à délégation Skhira Bousaaid Elhthara Sfax d'une contenance totale de / 69321 m² composé de 8 parcelles :

La 1ère parcelle correspondant à la parcelle n°21 sis à Skhira Bousaaid Elhthara d'une contenance de 13303 m² contient des arbres dont la plupart desséchés, elle est délimitée du coté sud par Mhadeb ben Zafzaf, du coté est par Boubaker Chibeni, du coté nord par un voisin et du coté ouest par une piste.

La deuxième parcelle correspondant à la parcelle n°82 sis à Skhira Bousaaid Elhthara Sfax d'une contenance de 10240 m² délimité du coté sud par Samir Ben Hsin, du coté est par Mefteh Ben Hsin, du coté nord par Boubaker Chibeni et du coté ouest par une piste.

La 3ème parcelle correspondant à la parcelle n°87 sis à Skhira Bousaaid Elhthara d'une contenance de 23648 m² contenant 70 oliviers de petite taille, délimité du coté sud par Hedi Ben Hsin, du coté est par Tahar Dabar, du coté nord par Samir Ben Hsin et du coté ouest par une piste.

La 4ème parcelle correspondant à la parcelle n°89 sis à Skhira Bousaaid Elhthara d'une contenance de 6600 m² contenant 10 oliviers, délimité du coté sud par Mefteh Ben Hsin, du coté est par Tahar Dabbar, du coté nord par Moncef Ben Hsin et du coté ouest par une piste.

La 5ème parcelle correspondant à la parcelle n°93 sis à Skhira Bou Saaid Elhthara d'une contenance de 8291 m² délimité du coté sud par une piste, du coté est par la parcelle n°95, du coté nord par la parcelle n°92, du coté ouest par la parcelle n°91, elle est une terre en friche.

La 6ème parcelle correspondant à la parcelle n°102 sis à Skhira Bou Saaid Elhdara d'une contenance de 51004 m² contenant 600 oliviers, délimité du coté sud par la parcelle n°76 du coté est par la parcelle n° 103 et la parcelle n°75, du coté nord par une piste et coté ouest par la parcelle n°197 et du coté 198.

La 7ème parcelle correspondant à la parcelle n°106 sis à Skhira Bou Saaid Elhdara d'une contenance de 32884 m² délimité du coté sud par la parcelle n°109, du coté est par la parcelle n°107, du coté nord par une piste et la parcelle n°107 et du coté ouest par la parcelle n°105.

La 8ème parcelle correspondant à la parcelle n°99 sis à Skhira Bou Saaid Elhdhara d'une contenance de 23353 m² contenant 2500 oliviers de petite taille, une maison d'une superficie de 150 m² composée de 4 chambres, une cuisine, une salle de bain, un hall, une toilette et une véranda, délimité du coté sud par une route, du coté est par une piste, du coté nord par Mefteh Ben Hsin.

Mise à prix : (39.079.570dt) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : mercredi le 11/3/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00191VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après rabaissement de 40% de la mise à prix initiale

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à

travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 0908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à l'Etude de Maître Olfa Gharbi 37 Bis rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis (créancier saisissant).

La partie saisie :

société ALGO BIOTECH TUNISIE, SARL, identifiant unique n°1179013X (RC n°B2414222012 TPI Tunis2), ayant domicile élu à 10 rue du Kongo Sidi Fathallah 2023 Jebl Jelloud et au cabinet de Maître Hichem Zouaoui au 09 rue Bab Bnet Tunis (débitrice principale et hypothécaire).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa GHARBI, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000

Désignation du bien à vendre :

La totalité du terrain Agricole dénommée «Tayeb» objet de TF n°75934 Sidi Bouzid d'une superficie totale de 02 hectares 00 ares et 00 centiares situé à la Glouleb délégation de Regueb, gouvernorat de Sidi Bouzid, au Nord et à l'Est Mohamed Ben Ali Smoudi et à l'ouest Mouldi Ben Ali Smoudi et au Sud Sassi Ben Ali Smoudi, comprend un bâtiment au rez-de-chaussée d'une superficie de 120 m² entièrement construit et affecté à l'usage administratif et construite en briques cuites, carrelée enduite et couverte en béton armé et brique, comporte une chambre de gardien d'une superficie de 16 m² construite en brique cuites enduite carrelée et couverte en béton armé et briques, 02 maisons plastiques d'une longueur de 60 m et d'une largeur de 8 m chacune, édifiées sur des structures métalliques et couvertes de plastique, chacune étant pourvue d'un bassin de stockage d'eau, couvert et protégé par un isolant.

Mise à prix après rabaissement de 40 % de la mise à prix initiale : est fixée à cent vingt mille quatre cent quatre vingt dinars (120.480.000 DT) en plus des frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 09 mars 2026 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Sidi Bouzid au Palais de justice de Sidi Bouzid.

La visite des lieux : La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2026400465VEPA1

Vente aux enchères publiques de trois (3) propriétés immobilières

Après une réduction de prix de 40%

A la demande de Zitouna Bank, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre national des entreprises sous le numéro d'identification unique 1120822H, dont le siège social est situé au 2, rue de la Qualité de Vie, El Kram 2015, Tunisie.

Contre raison, Aida bent Amhadhab ben Al-Zayer Alibi, demeurant à la rue Habib Bourguiba à Meknassi, gouvernorat de Sidi Bouzid, et Grâce aux efforts de Maître Haykel Mekki, Avocat à la cour de cassation, 4 bis Rue Ibn Rachiq le Belvédère 1002 Tunis.

Le lundi 16 mars 2026, à 9h et par la suite, devant le service des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid, les propriétés numéro 03 seront vendues pour un montant total de trois cent soixante-seize mille trois cent quarante-sept dinars (376.347,000D) après une réduction de prix de 40 %, détaillé comme suit :

La propriété dénommée «SOULEF» objet T.F n°52443 Sidi Bouzid sa superficie est de 06 h 00 a 22 c : deux cent cinquante deux mille quatre vingt douze Dinars et 400 millimes (252.092,400D) après une réduction de prix de 40%).

La propriété dénommée «ZINA» Objet T.F n°65055 Sidi Bouzid superficie est de 1 h 73 a 29 c : Soixante douze mille sept cent quatre vingt et un Dinars 800 millimes (72.781,800D) après une réduction de prix de 40%.

La propriété dénommée «DORSAF» objet T.F n°52377 Sidi Bouzid superficie est de 2 h14 a 47 c : cinquante et un mille quatre cent soixante douze 800 millimes (51.472,800D) après une réduction de prix de 40%.

Tout ceci s'entend hors frais de suivi, qui seront communiqués le jour de la vente, la propriété est accessible quotidiennement. Les enchères se feront exclusivement par l'intermédiaire d'un avocat et uniquement par une personne ayant déposé au moins un tiers du prix de départ auprès du Fonds de dépôt et de consignation, ou ayant fourni un chèque certifié provisionné ou une garantie bancaire irrévocable.

2026400474VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tél. : 71.339.759 & 98 322562

MF : 000PA509587N

hachichaimedavocat@gmail.com

Le poursuivant : AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

Débiteur principal : Mohamed El Bousairi Ben Abderhman El Ochi gérant d'une société titulaire de la CIN N°07058527 demeurant au n°7 rue capital de l'Algérie Résidence El Wifek El Mourouj 3 Ben Arous.

- Alya Bent Mohamed Fethi Ben Moussa directeur financier dans une société titulaire de la CIN n° 07095214 demeurant à la même adresse sus indiquée.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis et vente :

La totalité de la propriété objet du TF n°89135 Ariana consistant en un appartement à usage d'habitation

portant le n°14 situé au premier étage du bloc D du complexe Assware Soukra sise à l'avenue Cheikh Mohamed Enneifer la Soukra dune superficie de132 m² a ainsi que les quottes parts 113/9173 du TF n° 89089 Ariana y afférent dans les parties communes et indivises et droit de jouissance privatives d'une place de parking portant le n°42 situé au sous sol de l'immeuble tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de l'Ariana.

Mise à prix :

503.789.708 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance d'Ariana le lundi le 23/3/2026 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2026400478VEPA1

Avis aux créanciers

VENTE DE MOBILIERS SOUS APPEL D'OFFRE

Dossier Liquidation judiciaire N°23976 Tribunal de première instance de l'Ariana

Le liquidateur judiciaire Mr Safouen Gaddour annonce la mise en vente de mobiliers sous appel d'offre.

Dernier délais de souscription le 06-03-2026.

Pour les intéressés veuillez retirer le cahier des charges au bureau du liquidateur contre un montant de 50dt adresse du bureau résidence Cherayet 02 av du Sahel Ben Arous contact le 20 303 839.

2026R00387VEPA2

Appel d'offres pour la cession aux tiers et mise à jour des dettes de la

Société De Développement Touristique

Hôtel RUSPINA «SA»

Zone Touristique Skanes Monastir

Identifiant unique : 0004418 R/A/M/000

Le tribunal de 1ère instance de Monastir a décidé le 5/02/2026, la prorogation du délai de publicité pour la cession totale de la société aux tiers après réduction de 20% de la valeur de l'expertise aux conditions suivantes :

- Dernier délai de la réception des offres mercredi 25/03/2026

- Visite tout les jours de la semaine après achat du cahier des charges

- La société exploite un hôtel de 4 étoiles composé de 304 chambres, avec une superficie nette du terrain de 85520 m² situé près de l'aéroport international de Monastir et donnant directement sur la plage.

- Mise à prix : 36.152.800,000 DT

- Montant de la caution : 200.000,000 d

Le cahier des charges est a retirer auprès de commissaire à l'exécution Naoufel Bouzgarrou dont l'adresse est 11 avenue Tahar Sfar 4002 Sousse, tél 73.221.539 contre le paiement de la somme non restituable de 500,000 dinars.

Comme il a été décidé de mettre à jour définitivement les dettes de l'entreprise en tenant compte de la date d'ouverture des procédures de redressement judiciaire le 22/5/2013, ainsi les créanciers sont appelés à déclarer leurs créances chez le commissaire d'exécution dans un délai d'un mois de la parution de cette annonce au JORT.

2026S00188VEPA2

Fin de mission d'un mandataire de Justice et la désignation d'un juge commissaire

Pour la société Alliance Hôtel Pro

Siège social : Boulevard 14 janvier Résidence Le Monaco - Khezama Est Sousse 4051

RNE : 1675576V

CNSS : 637646-65

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis 01, en date du 28 janvier 2026, dossier N°118, il a été décidé de mettre fin à la mission de Monsieur Haouidhek Mohamed en qualité de mandataire de justice de la société Alliance Hôtel Pro et l'autorisation à Monsieur BEN SALEM Faouzi de poursuivre le mandat qui lui a été confié tout seul, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur et la désignation de Mme BEN YAHIA Selma en qualité de juge commissaire.

2026S00189VEPA2

Fin de mission d'un mandataire de justice et la désignation d'un juge commissaire

Pour la société Impériale Immobilière - SARL

Siège social : Boulevard 14 Janvier Résidence Le Monaco - Khezama Est Sousse 4051

RNE : 1081046W

CNSS : 253808-56

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis 01, en date du 28 janvier 2026, dossier N°120, il a été décidé de mettre fin à la mission de Monsieur Haouidhek Mohamed en qualité de mandataire de justice de la société Impériale Immobilière et l'autorisation à Monsieur BEN SALEM Faouzi de poursuivre le mandat qui lui a été confié tout seul, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur et la désignation de Mme BEN YAHIA Selma en qualité de juge commissaire.

2026S00190VEPA2

Fin de mission d'un mandataire de justice et la désignation d'un juge commissaire

Pour la société Tunis Bay Alliance Golf Project

Domicile Elu : Boulevard 14 Janvier Résidence Discovery Khezama Est 4051 Sousse

RNE : 1417331 M

CNSS : 574171-28

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis 01, en date du 28 janvier 2026, dossier N°121, il a été décidé de mettre fin à la mission de Monsieur Haouidhek Mohamed en qualité de mandataire de justice de la société Tunis Bay Alliance Golf Project et l'autorisation à Monsieur BEN SALEM Faouzi de poursuivre le mandat qui lui a été confié tout seul, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur et la désignation de Mme BEN YAHIA Selma en qualité de juge commissaire.

2026S00191VEPA2

Fin de mission d'un mandataire de Justice et la désignation d'un juge commissaire

Pour la société de Promotion Hôtelière Le Monaco

Siège social : Boulevard 14 Janvier Résidence Le Monaco - Khezama Est Sousse 4051

RNE : 1067003Z

CNSS : 216173-57

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis 01, en date du 28 janvier 2026, dossier N°122, il a été décidé de mettre fin à la mission de Monsieur Haouidhek Mohamed en qualité de mandataire de justice de la société de Promotion Hôtelière Le Monaco et l'autorisation à Monsieur BEN SALEM Faouzi de poursuivre le mandat qui lui a été confié tout seul, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur et la désignation de Mme BEN YAHIA Selma en qualité de juge commissaire.

2026S00192VEPA2

Fin de mission d'un mandataire de justice et la désignation d'un juge commissaire

Pour la société JSA Père et Fils Commerce

Siège social : Oued Laarouk, Zone Industrielle 4022 Akouda

RNE : 1801476Z

CNSS : 65570178

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis 1, en date du 28 janvier 2026, dossier N°123, il a été décidé de mettre fin à la mission de Monsieur Haouidhek Mohamed en qualité de mandataire de justice de la société JSA Père et Fils Commerce et l'autorisation à Monsieur BEN SALEM Faouzi de poursuivre le mandat qui lui a été confié tout seul, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur et la désignation de Mme BEN YAHIA Selma en qualité de juge commissaire.

2026S00193VEPA2

Fin de mission d'un mandataire de justice et la désignation d'un juge commissaire

Pour la société Alliance Industrielle de Promotion Immobilière

Siège social : Boulevard 14 janvier Résidence Le Monaco

- Khezama Est Sousse 4051

RNE : 1573976S

CNSS : 600447-17

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis 1, en date du 28 janvier 2026, dossier N°124, il a été décidé de mettre fin à la mission de Monsieur Haouidhek Mohamed en qualité de mandataire de justice de la société Alliance Industrielle de Promotion Immobilière et l'autorisation à Monsieur BEN SALEM Faouzi de poursuivre le mandat qui lui a été confié tout seul, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur et la désignation de Mme BEN YAHIA Selma en qualité de juge commissaire.

2026S00194VEPA2

Fin de mission d'un mandataire de justice et la désignation d'un juge commissaire

Pour la société JSA Père et Fils

Siège social : Boulevard 14 janvier Résidence Le Monaco - Khezama Est Sousse 4051

RNE : 1698600A

CNSS : 637772-97

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis 1, en date du 28 janvier 2026, dossier N°125, il a été décidé de mettre fin à la mission de Monsieur Haouidhek Mohamed en qualité de mandataire de justice de la société JSA Père et Fils et l'autorisation à Monsieur BEN SALEM Faouzi de poursuivre le mandat qui lui a été confié tout seul, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur et la désignation de Mme BEN YAHIA Selma en qualité de juge commissaire.

2026S00195VEPA2

Fin de mission d'un mandataire de justice et la désignation d'un juge commissaire

Pour la société Alliance Fluides

Siège social : Boulevard 14 janvier Résidence Le Monaco - Khezama Est Sousse 4051

RNE : 1497856G

CNSS : 585236-35

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis 1, en date du 28 janvier 2026, dossier N°126, il a été décidé de mettre fin à la mission de Monsieur Haouidhek Mohamed en qualité de mandataire de justice de la société Alliance Fluides et l'autorisation à Monsieur BEN SALEM Faouzi de poursuivre le mandat qui lui a été confié tout seul, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur et la désignation de Mme BEN YAHIA Selma en qualité de juge commissaire.

2026S00196VEPA2

Fin de mission d'un mandataire de justice et la désignation d'un juge commissaire

Pour la société JS Alliance Immobilière

Siège social : Boulevard 14 janvier Résidence Le Monaco

- Khezama Est Sousse 4051

RNE : 1238816G

CNSS : 339184-72

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis 1, en date du 28 janvier 2026, dossier N° 127, il a été décidé de mettre fin à la mission de Monsieur Haouidhek Mohamed en qualité de mandataire de justice de la société JS Alliance Immobilière et l'autorisation à Monsieur BEN SALEM Faouzi de poursuivre le mandat qui lui a été confié tout seul, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur et la désignation de Mme BEN YAHIA Selma en qualité de juge commissaire.

2026S00197VEPA2

Fin de mission d'un mandataire de justice et la désignation d'un juge commissaire

Pour la société Alliance Gestion

Siège social : Boulevard 14 Janvier Résidence Le Monaco - Khezama Est Sousse 4051

RNE : 1391978J

CNSS : 585945-65

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis 1, en date du 28 janvier 2026, dossier N°128, il a été décidé de mettre fin à la mission de Monsieur Haouidhek Mohamed en qualité de mandataire de justice de la société Alliance Gestion et l'autorisation à Monsieur BEN SALEM Faouzi de poursuivre le mandat qui lui a été confié tout seul, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur et la désignation de Mme BEN YAHIA Selma en qualité de juge commissaire.

2026S00198VEPA2

Fin de mission d'un mandataire de justice et la désignation d'un juge commissaire

Pour la société Alliance Services Syndic Immobilier Professionnel

Siège social : Boulevard 14 Janvier Résidence Le Monaco - Khezama Est Sousse 4051

RNE : 1167619J

CNSS : 339045-30

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis 1, en date du 28 janvier 2026, dossier N°129, il a été décidé de mettre fin à la mission de Monsieur Haouidhek Mohamed en qualité de mandataire de justice de la société Alliance Services Syndic Immobilier Professionnel et l'autorisation à Monsieur BEN SALEM Faouzi de poursuivre le mandat qui lui a été confié tout seul, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur et la désignation de Mme BEN YAHIA Selma en qualité de juge commissaire.

2026S00199VEPA2

Fin de mission d'un mandataire de justice et la désignation d'un juge commissaire

Pour la société Co Catering

Siège social : Boulevard 14 Janvier, Résidence Le Vicomte, Khezama Est Sousse 4051

RNE : 1693761W

CNSS : 637670-89

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis 1, en date du 28 janvier 2026, dossier N°149, il a été décidé de mettre fin à la mission de Monsieur Haouidhek Mohamed en qualité de mandataire de justice de la société Co Catering et l'autorisation à Monsieur BEN SALEM Faouzi de poursuivre le mandat qui lui a été confié tout seul, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur et la désignation de Mme BEN YAHIA Selma en qualité de juge commissaire.

2026S00200VEPA2

Fin de mission d'un mandataire de justice et la désignation d'un juge commissaire

Pour la société Alliance Pilotage Chantiers

Siège social : Boulevard 14 janvier Résidence Le Monaco - Khezama Est Sousse 4051

RNE : 1572655Y

CNSS : 600439-09

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis 1, en date du 28 janvier 2026, dossier N°150, il a été décidé de mettre fin à la mission de Monsieur Haouidhek Mohamed en qualité de mandataire de justice de la société Alliance Pilotage Chantiers et l'autorisation à Monsieur BEN SALEM Faouzi de poursuivre le mandat qui lui a été confié tout seul, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur et la désignation de Mme BEN YAHIA Selma en qualité de juge commissaire.

2026S00201VEPA2

Fin de mission d'un mandataire de justice et la désignation d'un juge commissaire

Pour la société SBR Bellini Restauration

Siège social : Complexe Le Vicomte Boulevard 14 janvier Khezama Est Sousse

RNE : 1694569C

CNSS : 637640- 59

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis 01, en date du 28 janvier 2026, dossier N°151, il a été décidé de mettre fin à la mission de Monsieur Haouidhek Mohamed en qualité de mandataire de justice de la société SBR Bellini Restauration et l'autorisation à Monsieur BEN SALEM Faouzi de poursuivre le mandat qui lui a été confié tout seul, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur et la désignation de Mme BEN YAHIA Selma en qualité de juge commissaire.

2026S00202VEPA2

Fin de mission d'un mandataire de justice et la désignation d'un juge commissaire

Pour la société Jaieb de Promotion immobilière

Siège social : Boulevard 14 Janvier, Résidence Le Monaco - 4051 Sousse

RNE : 0737900X

CNSS : 167060-26

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis 01, en date du 28 janvier 2026, dossier N°152, il a été décidé de mettre fin à la mission de Monsieur Haouidhek Mohamed en qualité de mandataire de justice de la société Jaieb de Promotion Immobilière et l'autorisation à Monsieur BEN SALEM Faouzi de poursuivre le mandat qui lui a été confié tout seul, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur et la désignation de Mme BEN YAHIA Selma en qualité de juge commissaire.

2026S00203VEPA2

Avis de distribution

Suite à la décision N°690 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur Mohamed Ben Salem Ben Omor déposée à la caisse des dépôts et consignations le 28/5/2025 quittance n°MO34887.

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax par Maître Salma Sarbeji Avocat pour le compte de Banque quatar national - Tunisie Tous créanciers qui entendent participer à la distribution des deniers doit, en application de l'article 468 CPCC, dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe de tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2026X00192VEPA2

Décision de remplacement de syndic de faillite sur l'entreprise

EL Mana et frère

MF : 005970R

Suite à la décision n°455 délivrée le 05/02/2026, le syndic de faillite maître Mohamed Meherz sur l'entreprise EL Mana et frères a été remplacé par le syndic de faillite maître Anis Ezzeddine.

2026400472VEPA2

Décision de changement de syndic de faillite

Société : LINTEX

I.U : 003336L

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de l'expert Ezzeddine Habib entant que syndic de la faillite de la société LINTEX objet de jugement de la faillite n°184 rendu le 23/04/2003 tout en remplacent le feu Youssef Nouri.

- L'insertion de cette décision au R.N.E et de sa publication au J.O.R.T.

Toutes les correspondances et les avis liés au jugement de la faillite doivent être destinées au bureau sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis.

2026400477VEPA2

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Zaghouan

Procès de Distribution n°130

Suivant l'arrêt rendu par le juge chargé des affaires de distribution de deniers et de l'ordre du classement des créanciers au Tribunal de Première Instance de Zaghouan, Vu la demande de distribution présentée par Maître Zoubeir BOUDALI, agissant au nom de son mandant L'Office des céréales dans la personne de son représentant légal, ainsi que la requête présentée par Maître Mohamed Naceur Ben Boubaker au profit de Attijari Banque dans la personne de son représentent légal, à l'encontre de la société SEMOULERIE DE DJEBELEL OUEST dans la personne de son représentent légal, objet du procès n° 130 et les pièces justificatives annexées et notamment la quittance de consignation n°M004231 du 14/01/2025 ; Il a été ordonné l'ouverture des procédures de distribution de la somme de l'ordre de (6520.000.000). Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal sous la constitution d'un avocat. Cet avis a été rédigé selon les articles 464 et 466 du code des procédures civiles et commerciales dont l'article 468 du même code stipule «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférences de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2026400480VEPA2

Jugement en référe : Nomination d'un séquestre sur

"L'IMMOBILIER DANS L'INDIVISION"

Titre Foncier N°2060 Manouba

En vertu du jugement en référé n°18132 émanant du Tribunal de Première Instance de la Manouba le 17/11/2025, déclarent en premier ressort la nomination de Mme Khalfi

Sihem séquestre sur le bien immobilier en indivision objet du titre foncier N°2060 Manouba sis à Mornaguia, gouvernorat de Manouba, pour le bien gérer jusqu'à résolution du conflit amiablement ou judiciairement et ce sous le contrôle du juge commissaire Mme Sawsen Ben Mariem.

2026400482VEPA2

Jugement en réfère : Nomination d'un séquestre sur

"L'IMMOBILIER DANS L'INDIVISION"

Titre Foncier N°101920 Manouba

En vertu du jugement en référé n°17862 émanant du Tribunal de Première Instance de la Manouba le 29/9/2025, et la décision de rectification rendue le 29/12/2025 déclarent en premier ressort la nomination de Mme Khalfi Sihem séquestre sur le bien immobilier en indivision objet du titre foncier N°101920 Manouba sis à Mornaguia, gouvernorat de Manouba pour le gérer jusqu'à résolution du conflit amiablement ou judiciairement et ce sous le contrôle du juge commissaire Mme Nesrine Smichi.

2026400483VEPA2

Décision judiciaire de clôture des procédures de liquidation

Du défunt Ali Houamdi

Dossier n°215

Maître Khalfi Sihem informe qu'il a été déclaré la clôture des procédures de liquidation d'héritage du défunt Ali Houamdi en vertu de la décision rendue par le président du tribunal le 16/05/2025.

Cette annonce constitue un quitus général au liquidateur tout le long de sa gestion de la liquidation.

2026400484VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Annulation de la convocation à l'assemblée générale ordinaire

2026R00304SANB3 JORT n°15 du 4/2/2026 page 287

Société des Foires Internationales de Tunis

S.A au capital de 10.000.000 DT

Identifiant Unique : 0031032E

Messieurs les actionnaires de la Société des Foires Internationales de Tunis, nous vous informant que l'assemblée générale ordinaire prévue le mercredi 04 mars 2026 à 13h30 au siège de la société au Parc des Expositions du Kram a été annulé et reporté à une date ultérieur.

2026R00398SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2024

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

S.A au capital de 3.000.000DT

144, Avenue Habib Thameur - Nabeul 8019

Matricule fiscal : N°009368WAM000

RNE : N°B121201997

Les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 10 Mars 2026 à 09h du matin à la salle des réunions au siège social de la SRTGN à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire hors du délai réglementaire.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2024.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

7- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2024.

2026R00411SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

S.A au capital de 3.000.000 DT

144, Avenue Habib Thameur - Nabeul 8019

Matricule Fiscal : N°009368WAM000

RNE : N°B121201997

Les actionnaires de la société régionale de transport du gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 10 Mars 2026 à 11h du matin à la salle des réunions au siège social de la SRTGN à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des dispositions à prendre en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales et l'article 45 du statut de la SRTGN.

2026R00412SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

PIERALISI MAGHREB

Société anonyme

Au capital de 200 000 dinars

Siège social : 36, rue 8601 La Charguia Tunis

Identifiant unique : 1192059 S

Les actionnaires de la Société PIERALISI MAGHREB, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 5 Mars 2026 à 10.30 heures au siège de la société sis au 36, rue 8601 La Charguia Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2024.

- Lecture et approbation des rapports du Commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs.

- Nomination des nouveaux membres du Conseil d'Administration.

- Convocation du nouveau Conseil d'Administration.

2026R00416SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 12/3/2026

POLYCLINIQUE ERRIADH

Société anonyme

Au capital de 4.305.000 dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 1.5 - 3002 Sfax

45170M/A/M000

Les actionnaires de la Société Polyclinique -ERRIADH- Société Anonyme au Capital de 4.305.000 dinars, sise à la route de Mahdia km 1,5 Sfax, sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 12 Mars 2026 à partir de 21h 30 à l'hôtel Palais Royal route Mahdia km 1.5 Sfax - en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La dissolution de la société et application de l'article 388 du Code des sociétés commerciales.

- Réduction du capital social de la société.

- Modification de l'article 6 du statut de la société.

- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la Direction Générale de la société et ce à partir du 25/02/2026.

2026X00198SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Tourgueness

S.A. au capital de 28.500.000 DT

Siège social : Hôtel Dar Jerba (Jerba - Midoun)

Identifiant Unique : 0003598H

Messieurs les Actionnaires de la Société Tourgueness sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 25 Février 2026 à 10 h 30 au siège de la Société sis à l'Hôtel Dar Jerba à Jerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2025, 2026 et 2027.

2026400352SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE TUNISIENNE

S.A. au capital de 150 000 dinars

6 Rue Lucie Faure Tunis

IU : 5577 L/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière Tunisienne, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le mardi 31 mars 2026 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification des modes et délais de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2025.

2) Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

3) Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 et affectation du résultat dudit exercice.

4) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2025.

5) Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2025,

6) Approbation des conventions réglementées,

7) Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2026, 2027 et 2028;

8) Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

2026400473SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Union de Briqueteries du Sud

Route de Benguerdane Km2 Médenine 4100

Identifiant unique : 1251162W

N° d'affiliation à la C.N.S.S : 322526-01

Messieurs les Actionnaires de la Société Union de Briqueteries du Sud sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au siège de la Société sis à la route de Bengardene Km2, à Médenine et ce, le Mardi 10/03/2026 à partir de dix heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de la situation de la société suivant les exigences de l'article 388 de code des sociétés commerciales.

2026400476SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2026

Avis à tous les actionnaires

SOCIETE INTER EQUIPEMENT

SA Au capital de 3 500 000 DT

Identifiant Unique : 0032962V

Registre de commerce : B130751996

Matricule Fiscal : 32962/V/A/M/000

Siège social : 62 Avenue de Carthage 1000 - Tunis

Les actionnaires de la société INTER EQUIPEMENT, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 11 mars 2026 à 09h00 du matin au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017;

3. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

4. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

5. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

6. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

7. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

8. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

9. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

10. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

11. Jetons de présence;

12. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

13. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

14. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

15. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

16. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

17. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

18. Quitus aux administrateurs ;

19. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à la réunion de l'Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires, au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis.

2026400487SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE GAT IMMOBILIER

Société anonyme

Au capital de 1.851.520 DT

N°Affiliation CNSS : 334-43

I.U : 0000536E

Siège social : 15 Bis Rue Ghandi - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société GAT Immobilier, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 10 mars 2026 à 10h00 au siège de la société GAT Assurances sis au 92-94 Avenue Hédi Chaker Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- Lecture des rapports: général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2025 ;

- Approbation des conventions réglementées au 31/12/2025 ;

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;

Messieurs les actionnaires peuvent assister à ladite Assemblée sur présentation de leur identité ou se faire représenter.

Tous les documents destinés à l'Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2026400488SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Promotion Immobilière

SOCIETE GAT PROMOTION IMMOBILIERE SA

Au capital de 19.000.000 DT

N° Affiliation CNSS : 62196093

I.U : 1325482S

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société GAT Promotion Immobilière, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 10 mars 2026 à 10h30 au siège de la société sis au 92-94 Avenue Hédi Chaker Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- Lecture des rapports: général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025;

- Approbation des conventions règlementées au 31/12/2025 ;

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;

- Désignation du commissaire aux comptes;

Messieurs les actionnaires peuvent assister à ladite Assemblée sur présentation de leur identité ou se faire représenter.

Tous les documents destinés à l'Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2026400489SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Ministère de l'Industrie, des Mines Et de l'Energie

Dans le cadre du programme national de production d'électricité à partir des énergies renouvelables (énergie solaire), la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de superviser techniquement la réalisation d'une ligne électrique aérienne de 225 kilovolts, reliant la ligne existante «Bouchemma-Mdhilla» au projet de la centrale de production photovoltaïque de Menzel Habib qui

sera réalisée par la société «Voltalia» dans le cadre d'une convention de concession signée avec le ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie le 24 mars 2025.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège du gouvernorat de Gabès, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2026R00389DIVD2

Perte du Titre de Propriété

Madame Dhouha bent Hassin Khalifa Titulaire de CIN n°06807539 délivrée en Tunisie le 13/10/2000 demeurante à la Rue Hédi Nouira HAY RIADH 01 KSAR HELLAL annonce la perte du titre de propriété originale sous le n°46458 Monastir selon un certificat de perte délivré par le chef du centre de la sécurité Nationale HAY RIADH KSAR HELLAL sous le n°31 le 09/02/2026. Si quelqu'un le trouve appelez le n° 98547338.

2026S00212DIVD2

Perte de titre de propriété

Khaled ben Ahmed Ouaja, titulaire de la carte d'identité nationale n°03818384 délivrée le 12/9/2015 résident à l'Av. H. Bourguiba Mahdia déclare la perte du titre de propriété N°03/32789 daté le 9/01/2010 relatif au titre foncier 19734 Mahdia.

2026S00214DIVD2

Avis

Mr. Mohamed Daoud annonce qu'il a perdu l'acte de propriété d'un terrain d'une superficie de 360 m² qui est situé à la route Sidi Mansour klm 4 Markez Hadiji Sfax est effectuée par l'acte d'achat daté le 19/7/1981 et enregistré le 21/7/1981 N°104 à l'attestation de deux notaires Mohamed Mzid et Abdelaziz Abid et il désire se faire délivrer une autre copie originale de tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub sis à la rue Nasria Im Nafoura Bloc A étage 3 AP A 3 Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2026X00197DIVD2

SICAV CAPITALISATION PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable
Loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (Jort N° 59)
Agrément du CMF N°50-2023 du 13 juillet 2023
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.
RNE : 1872326C

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

(en Dinars Tunisiens)

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	**106 950 135**	-
Obligations et valeurs assimilées	106 950 135	-
Placements monétaires et disponibilités	**36 272 417**	**53 787 216**
Placements monétaires	36 271 882	53 787 022
Disponibilités	535	194
Créances d'exploitation	-	-
TOTAL ACTIF	**143 222 552**	**53 787 216**
PASSIF		
Autres créditeurs divers	69 291	17 847
TOTAL PASSIF	**69 291**	**17 847**
ACTIF NET		
Capital	**134 154 955**	**53 446 500**
Sommes distribuables	**8 998 306**	**322 870**
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	8 998 306	322 870
ACTIF NET	**143 153 261**	**53 769 370**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**143 222 552**	**53 787 216**

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	**4 963 342**	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 963 342	-
Revenus des placements monétaires	**6 512 148**	**697 392**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**11 475 490**	**697 392**
Charges de gestion des placements	**(1 223 565)**	**(59 501)**
REVENU NET DES PLACEMENTS	**10 251 925**	**637 891**
Autres produits	19	-
Autres charges d'exploitation	**(202 622)**	**(11 897)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**10 049 322**	**625 994**
Régularisation du résultat d'exploitation	**(1 051 016)**	**(303 125)**
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**8 998 306**	**322 870**
Régularisation résultat d'exploitation (annulation)	1 051 016	303 125
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-
Frais de négociation de titres	(23 327)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**10 025 995**	**625 994**

SICAV CAPITALISATION PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable
Loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (Jort N° 59)
Agrément du CMF N°50-2023 du 13 juillet 2023
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.
RNE : 1872326C

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2025

	31/12/2025	31/12/2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**10 025 995**	**625 994**
Résultat d'exploitation	10 049 322	625 994
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-
Frais de négociation de titres	(23 327)	-
Distribution de dividendes	-	-
Transactions sur le capital	**79 357 896**	**52 143 375**
Souscriptions	394 875 904	153 220 630
* Capital	380 665 300	152 924 600
* Régularisation des sommes non distribuables	112 635	-
* Régularisation des sommes distribuables	14 097 969	296 030
Rachats	(315 518 008)	(101 077 255)
* Capital	(300 750 700)	(100 478 100)
* Régularisation des sommes non distribuables	(101 009)	-
* Régularisation des sommes distribuables	(14 666 299)	(599 155)
Variation de l'actif net	**89 383 891**	**52 769 370**
Actif net		
* En début de l'exercice	53 769 370	1 000 000
* En fin de l'exercice	143 153 261	53 769 370
Nombre d'actions		
* En début de l'exercice	534 465	10 000
* En fin de l'exercice	1 333 611	534 465
Valeur liquidative	**107,343**	**100,604**
Taux de rendement	**6,70%**	**7,90%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2026R00390BCFA5

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable
Loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 JORT N° 59
2, Rue de Turquie 1001 Tunis
Agrément N° 00.394 DU 02/11/2000
RNE : 0723624/Y

BILAN ARRETÉ AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	**17 694 623**	**14 232 191**
Actions et droits rattachés	15 289 307	12 027 591
Obligations et valeurs assimilées	1 510 076	1 590 075
Titres OPCVM	895 241	614 525
Placements monétaires et disponibilités	**4 624 522**	**3 883 554**
Placements monétaires	4 623 902	3 883 075
Disponibilités	620	479
Créances d'exploitation	**0**	**500 000**
TOTAL ACTIF	**22 319 145**	**18 615 745**
PASSIF		
Autres créditeurs divers	24 738	23 067
TOTAL PASSIF	**24 738**	**23 067**
ACTIF NET		
Capital	21 267 112	17 644 882
Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs	36	20
Sommes distribuables de l'exercice	1 027 261	947 775
ACTIF NET	**22 294 408**	**18 592 677**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**22 319 145**	**18 615 745**

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	**928 603**	**916 023**
Dividendes	816 986	804 219
Revenus des obligations et valeurs assimilées	111 617	111 804
Revenus des placements monétaires	**238 057**	**223 858**
Revenus des prises en pension	**60 205**	-
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENTS	**1 226 864**	**1 139 881**
Charges de gestion des placements	(143 387)	(126 375)
REVENU NET DES PLACEMENTS	**1 083 477**	**1 013 506**
Autres charges	(47 719)	(43 904)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 035 758**	**969 602**
Régularisation du résultat d'exploitation	(8 498)	(21 827)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**1 027 261**	**947 775**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	8 498	21 827
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 706 375	730 808
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	153 445	166 698
Frais de négociation de titres	(2 890)	(1 583)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**3 892 688**	**1 865 525**

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

Loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 JORT N° 59

2, Rue de Turquie 1001 Tunis

Agrément N° 00.394 DU 02/11/2000

RNE : 0723624/Y

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2025

	31/12/2025	31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**3 892 688**	**1 865 525**
Résultat d'exploitation	1 035 758	969 602
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 706 375	730 808
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	153 445	166 698
Frais de négociation de titres	(2 890)	(1 583)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	**(945 519)**	**(826 076)**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**754 561**	**63 287**
Souscriptions		
- Capital	7 887 551	931 087
- Régularisation des sommes non distribuables	1 028 064	9 141
- Régularisation des sommes distribuables	380 259	7 541
Rachats		
- Capital	(7 162 879)	(833 194)
- Régularisation des sommes non distribuables	(987 436)	(21 920)
- Régularisation des sommes distribuables	(390 997)	(29 368)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**3 701 730**	**1 102 736**
ACTIF NET		
En début de l'exercice	18 592 677	17 489 942
En fin de l'exercice	22 294 408	18 592 677
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	53 251	52 940
En fin de l'exercice	55 438	53 251
VALEUR LIQUIDATIVE	**402,150**	**349,152**
TAUX DE RENDEMENT	**20,28%**	**10,41%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletion officiel du CMF

2026R00391BCFA5

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable
Loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (Jort N° 59)
Agrément du ministère des finances du 8 avril 1992
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.
RNE : 0381738F

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

(en Dinars Tunisiens)

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	**399 787 149**	**420 518 838**
Obligations et valeurs assimilées	373 961 497	391 343 175
Titres des Organismes de Placement Collectif	25 825 652	29 175 663
Placements monétaires et disponibilités	**140 161 340**	**166 473 527**
Placements monétaires	140 161 326	166 472 830
Disponibilités	14	697
Créances d'exploitation	**0**	**0**
TOTAL ACTIF	**539 948 490**	**586 992 365**
PASSIF		
Autres créditeurs divers	210 590	217 556
TOTAL PASSIF	**210 590**	**217 556**
ACTIF NET		
Capital	**509 797 030**	**549 863 025**
Sommes distribuables	**29 940 869**	**36 911 784**
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4 288	3 386
Sommes distribuables de l'exercice	29 936 581	36 908 398
ACTIF NET	**539 737 899**	**586 774 809**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**539 948 490**	**586 992 365**

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	**25 044 099**	**22 608 490**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	25 044 099	22 608 490
Revenus des placements monétaires	(*) **8 815 353**	(*) **5 546 903**
Revenus des prises en pension	(*) **4 448 127**	(*) **13 699 381**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**38 307 580**	**41 854 774**
Charges de gestion des placements	**(4 553 978)**	**(4 310 056)**
REVENU NET DES PLACEMENTS	**33 753 602**	**37 544 718**
Autres produits	-	**1 637**
Autres charges d'exploitation	**(714 285)**	**(721 644)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**33 039 316**	**36 824 711**
Régularisation du résultat d'exploitation	**(3 102 736)**	**83 687**
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**29 936 581**	**36 908 398**
Régularisation résultat d'exploitation (annulation)	3 102 736	(83 687)
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 757 478	1 070 927
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 065 746	411 968
Frais de négociation de titres	-	(14 180)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**35 862 540**	**38 293 426**

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « Revenus des placements monétaires » ont été classés dans une rubrique spécifique.

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable
Loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (Jort N° 59)
Agrément du ministère des finances du 8 avril 1992
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.
RNE : 0381738F

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2025

	31/12/2025	31/12/2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**35 862 540**	**38 293 426**
Résultat d'exploitation	33 039 316	36 824 711
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 757 478	1 070 927
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 065 746	411 968
Frais de négociation de titres	-	(14 180)
Distribution de dividendes	**(31 905 617)**	**(27 718 790)**
Transactions sur le capital	**(50 993 834)**	**45 845 365**
Souscriptions		
* Capital	638 614 166	768 242 906
* Régularisation des sommes non distribuables	1 819 151	756 314
* Régularisation des sommes distribuables	24 088 883	32 756 624
Rachats		
* Capital	(681 270 977)	(719 066 613)
* Régularisation des sommes non distribuables	(2 051 559)	(786 197)
* Régularisation des sommes distribuables	(32 193 498)	(36 057 669)
Variation de l'actif net	**(47 036 910)**	**56 420 001**
Actif net		
* En début de l'exercice	586 774 809	530 354 808
* En fin de l'exercice	539 737 899	586 774 809
Nombre d'actions		
* En début de l'exercice	5 423 532	4 937 211
* En fin de l'exercice	5 002 787	5 423 532
Valeur liquidative	**107,887**	**108,191**
Taux de rendement	**6,01%**	**6,58%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2026R00392BCFA5